



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> mai 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de consolidation de la paix

Onzième session

Formation Libéria

### Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la déclaration d'engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria

Cinquième rapport d'étape

#### I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre de la déclaration d'engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria adoptée en avril 2016 par la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement libérien, qui décrit les objectifs prioritaires à la réalisation desquels les deux parties se sont engagées à collaborer (voir PBC/10/LBR/1)<sup>1</sup>. Dans cette déclaration, le Gouvernement libérien et la Commission de consolidation de la paix ont convenu de procéder à un premier examen de la déclaration durant l'année suivant son adoption, et d'entreprendre un examen plus approfondi, dans un délai d'un an après la mise en place du nouveau gouvernement. Le présent rapport porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2017.

2. À la demande du Gouvernement libérien, le 27 mai 2010, le Libéria a été inscrit à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. La première déclaration d'engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria (PBC/4/LBR/2) pris par le Gouvernement libérien et par la Commission a été adoptée le 16 novembre 2010, à l'issue d'une mission d'évaluation effectuée par la Commission au Libéria.

3. À l'issue du premier examen de la mise en œuvre de la déclaration d'engagements réciproques qui a eu lieu en 2011, la déclaration initiale a été modifiée et de nouveaux engagements et objectifs ont été ajoutés (PBC/6/LBR/2). Le document final de l'examen a été adopté par la formation Libéria le 9 mai 2012. Le deuxième examen était consacré aux principaux progrès réalisés et obstacles

---

<sup>1</sup> La déclaration d'engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria adoptée en avril 2016 est une version actualisée de la déclaration initiale d'engagements réciproques établie en 2010.



rencontrés entre le 1<sup>er</sup> août 2011 et le 30 septembre 2012. Son document final a été adopté le 20 mars 2013. Le troisième examen a couvert la période du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2013. Le document final a été adopté le 20 mars 2014. Le quatrième examen a été conduit avec du retard en raison de l'épidémie de maladie à virus Ebola qu'a connue le Libéria en 2014. Il portait sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 et son document final a été adopté le 6 juillet 2015. La version actualisée de la déclaration a été approuvée par la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix et par le Gouvernement libérien en avril 2016.

4. Le présent rapport est consacré à l'application de la déclaration entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 mars 2017 et a été établi à partir des rapports d'étape fournis par le Gouvernement libérien, des contributions des membres de la formation Libéria et des rapports de mission du Président de la formation Libéria, ainsi que des résultats des discussions qui se sont tenues à Monrovia en octobre 2016.

5. En décembre 2016, dans sa résolution 2333 (2016), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'établir, dans un délai de 90 jours après l'adoption de la résolution, un plan détaillé de consolidation de la paix, qui définisse le rôle du système des Nations Unies et des autres partenaires compétents, notamment les acteurs multilatéraux et bilatéraux, à l'appui de la transition au Libéria. En réponse à la demande du Conseil, les organismes des Nations Unies au Libéria et le Gouvernement libérien ont élaboré conjointement un plan de consolidation de la paix, en collaboration avec les parties prenantes nationales et internationales, et l'ont présenté au Conseil le 4 avril 2017. Le plan de consolidation de la paix s'inscrit dans le droit fil de l'engagement de longue date de la communauté internationale en faveur du relèvement du Libéria après la guerre. Il décrit les principales mesures à mettre en place avant le départ de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) (première phase) ainsi que les engagements à moyen et à long terme qui seront nécessaires pour instaurer une paix durable après le 31 mars 2018, date à laquelle le mandat de fond de la MINUL prend fin (deuxième phase), l'accent étant mis sur le rôle que devraient jouer l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux pendant et, surtout, après la transition.

6. Le plan de consolidation de la paix prévoit le rôle qui reviendra à la Commission de consolidation de la paix (voir S/2017/282, par. 67) : avant le départ de la MINUL, le nouveau Gouvernement libérien, les organismes des Nations Unies, la Commission, les acteurs bilatéraux et multilatéraux, les organisations régionales et les représentants de la société civile libérienne entameront l'examen des progrès accomplis au cours de la première phase du plan. Cet examen devra aboutir à un accord sur les activités prioritaires et le financement requis pour la deuxième phase, et réaffirmer les modalités de gestion concernant le suivi de la mise en œuvre du plan. Ce processus inclura l'examen final de la déclaration d'engagements réciproques et l'étude de différentes options permettant de garantir l'exécution de la deuxième phase du plan de consolidation de la paix avec un cadre de responsabilité mutuelle. Au cours de la deuxième phase, les examens de suivi réguliers devraient être maintenus et s'élargir à la Commission.

7. Les priorités en matière de consolidation de la paix qui sont définies dans la déclaration d'engagements réciproques sont les suivantes : développement du secteur de la sécurité; renforcement de l'état de droit; promotion de la réconciliation nationale; tenue d'élections pacifiques et ouvertes à tous en 2017. Plusieurs questions intersectorielles importantes pour l'avènement d'une paix durable au Libéria ont une incidence sur les priorités définies dans la déclaration

d'engagements réciproques. Il s'agit notamment de la décentralisation, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la jeunesse.

## **II. Engagements souscrits par le Gouvernement libérien**

### **A. Développement du secteur de la sécurité**

#### **1. Accélérer la mise en œuvre du plan du Gouvernement libérien pour le transfert des attributions de la Mission des Nations Unies au Libéria et donner la priorité à une stratégie gouvernementale d'ensemble qui permette de mener à bien la transition dans les meilleurs délais, au plus tard le 30 juin 2016**

8. Pendant la période considérée, le 30 juin 2016, la MINUL a fini de transférer ses attributions en matière de sécurité au Gouvernement. À la même date, conformément à son plan de transition, le Gouvernement a pris en charge huit tâches de sécurité d'une importance vitale : neutralisation des explosifs et munitions, patrouilles maritimes, protection des hautes personnalités, gestion des prisons, fourniture de gardes stationnaires et de services consultatifs, transferts en espèces, gestion et importation des armes de petit calibre, et gestion des frontières.

9. Le plan de transition, articulé autour de 205 activités déterminantes, aurait coûté 104 millions de dollars. Le Gouvernement y a alloué 10 millions de dollars dans son budget national 2015/16 et un montant supplémentaire de 2 millions de dollars dans son budget 2016/17. En mars 2017, le taux d'achèvement de l'ensemble du plan de transition était de 43 %. Sur les 113 activités principales jugées prioritaires par le groupe conjoint de mise en œuvre en avril 2016, 39 (35 %) avaient été menées à bien, 50 (44 %) étaient officiellement en cours, 8 (7 %) n'avaient pas commencé et 16 (14 %) étaient considérées comme « en attente » par le Gouvernement en raison de changements d'orientations ou de fonds insuffisants.

#### **2. Renforcer l'architecture du secteur de la sécurité et en améliorer la gouvernance, en accélérant les réformes législatives et politiques, notamment l'adoption et l'application de la loi sur la police, de la loi sur les services d'immigration et de la loi sur le contrôle des armes à feu et des munitions, et en engageant des réformes organisationnelles qui se traduisent par une restructuration, un réajustement et une décentralisation des institutions chargées du secteur de la sécurité, et une prise en compte de la question de l'égalité entre les sexes dans ces institutions**

10. Plusieurs textes législatifs essentiels ont été promulgués pendant la période considérée. La loi sur la Police nationale libérienne et la loi sur les services libériens de l'immigration ont été adoptées et sont entrées en vigueur. Le Bureau de l'immigration et de la naturalisation est maintenant appelé le Service libérien de l'immigration. Les commissions d'examen des plaintes et les conseils d'orientation institués par les deux textes de loi doivent encore devenir opérationnels. Ces institutions sont destinées à améliorer les relations entre le public et les services de sécurité et à renforcer le contrôle exercé par les autorités civiles sur les deux organismes de sécurité. La nouvelle loi sur la police prévoit la nomination de quatre inspecteurs généraux adjoints seront chargés des domaines suivants : administration, opérations, formation et perfectionnement de la main-d'œuvre, et services de lutte contre la criminalité.

11. La loi sur le contrôle des armes à feu et des munitions a été adoptée, puis promulguée par le Président libérien. Cette loi remplace celle de 1958, désormais

obsolète. Quarante-vingt-cinq pour cent des armes servant à assurer la sûreté de l'État ont été marquées, enregistrées et contrôlées, et la base de données sur les dépôts de ces armes est complète à 80 %.

12. Pour assurer un contrôle efficace des armes légères et de petit calibre dans la région, il a été créé un comité technique chargé d'appuyer la Commission nationale sur les armes de petit calibre. Cet organe se compose de deux représentants de chaque organisme public de sécurité.

13. Le Gouvernement a créé un groupe de travail sur la sécurité publique, qui coordonne et supervise l'examen du projet de loi sur la réglementation de la sécurité privée et l'élaboration d'une feuille de route pour la sécurité publique.

14. La loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme a été promulguée. Elle désigne l'administration fiscale, la Commission de lutte contre la corruption et la Banque centrale du Libéria, ainsi que d'autres institutions compétentes, comme les entités déclarantes devant appuyer la lutte contre les infractions de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme définies par la loi. Les cadres réglementaires devant permettre l'application de la loi sont en cours de mise en place.

15. En ce qui concerne la décentralisation des institutions du secteur de la sécurité, les trois pôles régionaux de justice et de sécurité sont opérationnels et les coûts sont pris en charge par le Gouvernement. Le pôle régional de justice et de sécurité à Gbarnga (comté de Bong) (pôle 1) traite les infractions liées à la sécurité et les situations potentiellement conflictuelles dans trois comtés : Lofa, Bong et Nimba. Pendant la période considérée, le pôle a traité plus de 50 atteintes à la sécurité (violences collectives, émeutes, actes de désobéissance civile).

16. Le Gouvernement a entrepris de renforcer les capacités des organismes de sécurité et de les réajuster, notamment en tenant compte de la problématique hommes-femmes. La Police nationale libérienne a formé 104 agents, dont 30 % de femmes. Le Service libérien de l'immigration a quant à lui formé 250 policiers, dont 31 % de femmes. L'Office de lutte contre la drogue a formé 100 agents, ce qui porte ses effectifs à 201 policiers.

17. Le Ministère de la défense nationale a proposé un amendement à la loi régissant son organisation et son fonctionnement afin de changer l'intitulé du poste de chef d'état-major en « chef d'état-major de la défense », comme il est d'usage ailleurs dans la région. Le Ministère a également élaboré un projet de loi portant création d'une juridiction militaire unifiée. Avant l'adoption du projet de loi, il a signé un mémorandum d'accord avec le Ministère de la justice afin de rendre les Forces armées du Libéria justiciables des juridictions civiles. Il a également proposé une version révisée de sa stratégie nationale.

18. Le Bureau de l'administration pénitentiaire a relancé la procédure de révision du projet de loi sur les prisons qui a été distribué aux acteurs concernés par la Commission judiciaire du Sénat en 2014. Le projet de loi aurait pour effet de modifier les sections se rapportant à l'emprisonnement dans le code de procédure pénale et la loi d'application y relative. Les consultations avec les parties prenantes sont toujours en cours.

### **3. Veiller à ce que des ressources financières adéquates soient allouées aux institutions qui jouent un rôle central dans les domaines de la sécurité et de la préservation de l'état de droit**

19. Pendant l'exercice budgétaire 2015/16, parallèlement aux crédits octroyés dans le cadre du plan de transition, le Gouvernement a, par l'intermédiaire du

Ministère des finances, alloué aux institutions garantes de la sécurité une dotation budgétaire ordinaire destinée à financer les dépenses de fonctionnement et de personnel. La Police nationale libérienne a été dotée de 15 millions de dollars, le Service libérien de l'immigration de 4,9 millions de dollars, le Ministère de la défense nationale de 12,7 millions de dollars et la Commission nationale sur les armes de petit calibre de 0,4 million de dollars.

**4. Développer la coopération des communautés avec le secteur de la sécurité, notamment en régularisant les mécanismes de concertation disponibles à cette fin et en veillant à la participation de représentants des femmes et des jeunes, dans le cadre de partenariats coordonnés et grâce à un contrôle efficace du secteur de la sécurité par les civils, à des échanges d'informations et à des mécanismes d'alerte rapide**

20. Le Gouvernement a œuvré en faveur du renforcement de la coopération et du dialogue entre les communautés et le secteur de la sécurité, ce qui a permis de faire participer les femmes et les jeunes et de faciliter des partenariats coordonnés ainsi que l'échange d'informations avec les structures de sécurité régionales, notamment un mécanisme d'alerte rapide. Durant la période considérée, la population a participé, au niveau local, à sept rencontres avec la police dans le cadre de groupes d'observation des activités policières; les femmes comptaient pour 40 % des participants.

21. En vue d'instaurer des relations de confiance avec les personnes entrant au Libéria, le Service libérien de l'immigration a noué le dialogue avec les communautés au moyen de son programme de coopération avec la population frontalière, mené dans les 15 comtés.

22. Le Ministère de l'intérieur, par l'intermédiaire du Bureau libérien pour la consolidation de la paix, a relancé et appuyé la coordination de structures d'alerte rapide et de prévention des conflits dans 13 des 15 comtés. À l'exception des comtés de Montserrado et de Grand Kru, où ils ne sont toujours pas en activité, 13 comités de paix des comtés ont bénéficié de sessions de formation et reçu des fournitures de bureau et du matériel, dont 15 motocyclettes, 50 bicyclettes et 18 groupes électrogènes, en vue d'améliorer la coordination et la productivité. Ces comités se rendent régulièrement dans les districts et les communautés pour désamorcer les conflits potentiels, notamment ceux concernant les terres. La coordination a été mise en place dans les 13 comtés.

23. Les conseils de sécurité des comtés, qui réunissent des représentants des comtés, des districts et des municipalités, ont été créés afin de traiter d'un large éventail de questions de sécurité et sont opérationnels dans 12 des 15 comtés, bien que des problèmes de transport aient entravé la représentation au-delà du district.

**5. Compte tenu de la vulnérabilité du Libéria face au trafic de drogue et d'armes, à la traite des êtres humains et aux flux financiers illicites, adopter une approche stratégique des questions de sécurité régionales et de la criminalité transnationale, prévoyant notamment la création de partenariats régionaux et mondiaux et un appui à l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest**

24. Une stratégie visant à traiter les questions de sécurité régionales et transnationales grâce au renforcement des partenariats est en cours d'élaboration et a pour objet d'améliorer l'approche régionale du Libéria en matière de sécurité, de même que les dispositifs de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres mécanismes.

25. En juin, le Président a été élu à la tête de la CEDEAO. En mai 2016, le Gouvernement a organisé une réunion extraordinaire consacrée à la menace du terrorisme en Afrique de l'Ouest. Cette réunion, à laquelle ont pris part des experts en matière de sécurité et des représentants des États membres de la CEDEAO, avait pour but d'élaborer des stratégies visant à prévenir et à combattre le terrorisme dans la région, grâce notamment à une collaboration accrue entre les pays d'Afrique de l'Ouest. En juin 2016, le Président a signé un décret portant création d'un centre de coordination du dispositif national d'alerte et de réaction rapides, conformément aux obligations qui incombent au Libéria en sa qualité de membre de la CEDEAO. Le Vice-Président a ensuite inauguré le dispositif national d'alerte et de réaction rapides de la CEDEAO au Libéria et a constitué le conseil d'administration du dispositif.

26. La MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ont continué de soutenir la coopération entre leurs gouvernements hôtes respectifs. Cette coopération a notamment débouché sur une directive opérationnelle conjointe relative aux opérations de sécurité qui devront être menées à l'avenir par les deux armées nationales, comme il en avait été décidé lors d'une réunion quadripartite sur la sécurité tenue à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) en mars 2016. En juin 2016, l'Union du fleuve Mano a convoqué la première réunion de l'unité mixte chargée de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières depuis le déclenchement de l'épidémie d'Ébola. Organisée à Toulépleu (Côte d'Ivoire), cette réunion a rassemblé des représentants des deux Gouvernements, notamment des membres de leurs services de sécurité, et des représentants des collectivités frontalières, ainsi que des représentants de l'ONU, et a été l'occasion d'examiner des problèmes transfrontières communs. La réunion a permis de s'entendre sur un projet de cadre sous-régional de lutte contre le terrorisme et sur un mémorandum d'accord dans le domaine de la sécurité maritime, qui doivent être élaborés sous leur forme définitive et adoptés par les ministres de la défense des pays membres de l'Union.

27. L'Office libérien de lutte contre la drogue a pris des mesures pour lutter contre le trafic de drogues et d'autres substances nocives au Libéria et dans la sous-région. En 2016, il a arrêté et poursuivi 89 suspects pour possession de cocaïne, d'héroïne et de marijuana d'une valeur totale de 980 624 dollars. Ses effectifs comptent actuellement 427 personnes, dont 133 affectées dans les comtés ruraux.

28. Le Gouvernement a également créé la Cellule libérienne de lutte contre la criminalité transnationale et la Cellule libérienne de renseignement financier et renforcé les capacités des institutions chargées de lutter contre la traite des personnes et les flux financiers illicites. La Cellule libérienne de renseignement financier, de concert avec le Service libérien de l'immigration, l'administration fiscale, la Commission de lutte contre la corruption, la Banque centrale du Libéria, l'Office national de sécurité et d'autres organes de sécurité, a rédigé un projet de loi sur la lutte contre le terrorisme et contre le blanchiment d'argent, désormais promulgué.

**6. Procéder, sur la base de l'examen des dépenses publiques de 2013, à un examen financier pour calculer le montant minimal des ressources financières requises et allouer, pour les cinq prochaines années, les fonds budgétaires nécessaires à la réforme, à la restructuration et au bon fonctionnement du secteur de la sécurité, en vue d'assurer la protection de la population, le respect de l'état de droit, la réconciliation nationale et la tenue des élections en 2017**

29. Le Gouvernement, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale, envisage de procéder, sur la base de l'examen des dépenses

publiques de 2013, à un examen de la situation financière pour calculer le montant minimal des ressources financières requises et allouer, pour les cinq prochaines années, les fonds budgétaires nécessaires à la réforme, à la restructuration et au bon fonctionnement des secteurs de la justice et de la sécurité. À la demande du Ministère des finances, l'ONU et la Banque mondiale ont établi une note de cadrage, trouvé des financements et prévu une mission préliminaire conjointe qui devait avoir lieu en avril 2017.

## **B. Renforcement de l'état de droit**

### **1. Remédier aux carences systémiques et persistantes du système de justice pénale, en tenant compte des recommandations acceptées à l'échelle nationale**

30. Sur l'ensemble des mesures prévues dans les 17 résolutions adoptées à la conférence nationale sur la justice pénale tenue en 2013 pour remédier aux carences systémiques et persistantes du secteur de la justice pénale, seules 18 % ont été mises en œuvre et 29 % n'ont pas encore été engagées.

31. En 2016, le programme d'audiences foraines a permis d'accélérer l'instruction de 745 des 955 affaires (78 %) inscrites au rôle, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2015. Un bureau des commissions d'office a également été installé à la Prison centrale de Monrovia dans le cadre du programme d'audiences foraines.

32. Le Gouvernement a fait distribuer aux parties prenantes, dans le but de recueillir leurs observations, une proposition sur la création et la mise en œuvre d'un projet pilote de gestion des dossiers dans le comté de Montserrado. Une étude visant à déterminer les causes premières de la détention provisoire au Libéria a été achevée en 2016. Un sous-comité chargé de la question de la reconnaissance préalable de culpabilité a été institué. Le Ministère de la justice et la magistrature ont engagé des discussions sur les mesures destinées à conduire à l'élaboration, avant 2018 et sur la base de cette étude, d'une politique de détention provisoire. Pour mettre fin aux irrégularités généralisées, la magistrature a également approuvé un barème des amendes et des frais de justice et de procédure.

33. Pour aider à traiter les questions liées aux détentions provisoires, le Président de la Cour suprême a réaffecté un certain nombre de juges afin qu'ils prêtent main forte à des collègues aux prises avec un volume d'affaires important. Un projet de politique d'aide juridictionnelle a été élaboré et un atelier consultatif destiné à le valider est prévu.

34. Entre 2015 et 2017, le Gouvernement a formé et affecté 39 diplômés en droit, ce qui a porté à 68 le nombre total de diplômés en poste depuis 2007. Ces diplômés sont affectés aux tribunaux de circuit et aux tribunaux de première instance dans les 15 comtés à titre d'avocats commis d'office. De plus, 60 diplômés suivent actuellement une formation de magistrat professionnel en vue de leur déploiement dans tout le pays. On recense actuellement 110 magistrats formés. Une cinquantaine d'agents du service du Ministère de la justice spécialisé dans les violences sexuelles et sexistes ont bénéficié d'une formation supplémentaire visant à renforcer leurs capacités de répondre en temps voulu et de manière appropriée à ce type de faits.

**2. Promouvoir l'adoption et l'application de textes de lois fondamentaux comme la loi sur les droits fonciers (*Land Rights Act*), la loi relative à l'autorité foncière (*Land Authority Act*), la loi sur la gouvernance locale (*Local Governance Act*), le projet de loi sur l'équité du traitement des deux sexes (*Gender Equity Bill*), la loi sur la protection des lanceurs d'alerte (*Whistle Blowers Protection Act*) et la loi sur les infractions de corruption (*Corrupt Offences Act*)**

35. Si la loi relative à l'autorité foncière (*Land Authority Act*) a été promulguée et publiée sous forme de feuillet, les projets de loi sur l'équité du traitement des deux sexes, sur les droits fonciers et sur la gouvernance locale sont encore en cours d'examen devant le parlement.

36. Un projet de loi sur la protection des témoins et des lanceurs d'alerte a été élaboré pour examen dans le cadre d'un examen technique et d'un atelier de validation prévus avec la Commission de lutte contre la corruption du Libéria, la Commission de la gouvernance et autres parties prenantes.

**3. Faire avancer rapidement le processus de réforme constitutionnelle, par la voie d'une solide éducation civique et d'une participation dynamique de la société civile**

37. En mars 2016, une commission de la Chambre des représentants a recommandé de soumettre à referendum 6 des 25 propositions de réforme constitutionnelle faites par la Présidente en août 2015. En avril 2016, une commission du Sénat a demandé à la Présidente de mettre au point le libellé des six projets d'amendement. Le débat autour de la proposition 24, qui vise à proclamer que le Libéria est une nation fondée sur des principes chrétiens, a entravé le processus de révision constitutionnelle et n'est toujours pas clos. En raison des retards, le referendum constitutionnel ne pourra se tenir qu'après les élections de 2017.

38. La Commission de la gouvernance a conclu, avec le Conseil national des organisations de la société civile du Libéria, un mémorandum d'accord qui a conduit à l'élaboration d'une base de données destinée à permettre aux membres du Conseil qui participent à la réforme constitutionnelle dans tout le pays de recueillir les contributions des citoyens. Les spécialistes de l'information affectés aux centres régionaux pour la justice et la sécurité contribuent également au travail d'éducation civique en la matière.

**4. Harmoniser les systèmes de droit écrit et de droit coutumier, notamment en élaborant un nouveau cadre législatif qui tienne compte de la disposition constitutionnelle stipulant que toutes les personnes sont égales devant la loi et ont, à ce titre, droit à un traitement égal, eu égard en particulier aux lois en vigueur dans tout le pays, afin de garantir à tous les Libériens un accès à la justice**

39. Le Gouvernement a entamé le chantier de l'harmonisation des systèmes de droit écrit et de droit coutumier, en organisant des consultations nationales et une conférence nationale en 2016. La Commission de la réforme législative a tenu 12 réunions publiques dans 10 comtés procédé à une enquête de perception sur les réformes auprès de 1 300 personnes dans 5 comtés. La Commission et ses partenaires, notamment le Centre Carter, ont engagé des discussions avec les chefs traditionnels pour permettre à ces derniers de participer à l'élaboration d'une loi qui garantisse à tous les Libériens l'égalité des droits et l'accès à la justice. Une politique nationale de réforme législative a été élaborée par la Commission de la réforme législative mais a ensuite été révoquée par les nouveaux membres de la



Commission, qui voulaient la revoir pour remédier à certaines lacunes. Le projet de révision est en cours de mise au point. Le Gouvernement a également commencé la révision de la loi sur le parlement.

**5. Promouvoir la justice transitionnelle en concourant au lancement d'une campagne d'information vigoureuse visant à faire savoir que les auteurs de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises au Libéria sont passibles de poursuites devant les tribunaux étrangers, et en faisant appel à deux titulaires de mandats relevant des procédures spéciales et englobant notamment des questions comme la justice transitionnelle, le droit à la vérité ou la garantie de non-répétition**

40. Une campagne d'information sur la justice transitionnelle et la responsabilité, y compris devant les tribunaux étrangers, pour les violations du droit international humanitaire ou du droit international des droits de l'homme commises au Libéria, est en cours d'élaboration. Le Palais de la Cour suprême a été doté d'un service d'information et d'un site Web.

### **C. Promotion de la réconciliation nationale**

**1. Accélérer la révision et la mise en œuvre de la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale au Libéria (2013-2030), notamment le projet d'histoire nationale et l'examen des symboles nationaux, afin de promouvoir l'unité nationale**

41. Une session de deux jours consacrée à l'examen de la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale est prévue pour 2017, avec le soutien financier de la MINUL. La Stratégie a été élaborée au terme de consultations approfondies tenues en 2011 et 2012 et a été lancée parallèlement à l'initiative nationale « Liberia Rising 2030 » et au Programme pour la transformation, en décembre 2012. Sur les 12 domaines thématiques recensés dans la Stratégie, cinq seulement ont bénéficié d'un financement partiel au cours des trois dernières années. En ce qui concerne le projet d'histoire nationale et l'examen des symboles nationaux, aucun progrès n'a été accompli au cours de la période considérée.

**2. Veiller à ce que soit appliquée la législation touchant à la décentralisation et à la réforme foncière, y compris la loi sur la gouvernance locale (*Local Governance Act*), de sorte que le public puisse reprendre et garder confiance dans le Gouvernement et dans ses institutions, que la cohésion sociale soit renforcée et que les tensions entre les groupes soient apaisées, notamment dans la perspective de l'élection présidentielle de 2017, et à ce que soient adoptés le projet de loi sur les droits fonciers qui garantira la sécurité d'occupation foncière d'une majorité de Libériens et le projet de loi relatif à l'autorité foncière libérienne qui améliorera l'administration des biens fonciers**

42. La loi relative à l'autorité foncière (*Land Authority Act*) du Libéria a été promulguée et publiée sous forme de feuillet, et les responsables de l'autorité ont été nommés en février 2017 par la Présidente. La création en 2015 d'un groupe de travail intérimaire sur les terres a ouvert la voie à la mise sur pied de l'autorité foncière du Libéria et à l'appui aux centres de coordination des questions foncières dans cinq comtés.

43. Le projet de loi sur les droits fonciers est encore en cours d'examen au parlement. Les organisations de la société civile et les responsables du groupe de travail intérimaire sur les terres mènent une campagne d'information en faveur de l'adoption du projet de loi.

44. Le projet de loi sur la gouvernance locale (*Local Government Bill*) a été soumis par la Présidente à l'examen du parlement mais n'a pas encore été adopté.

45. Le Gouvernement a entrepris la mise en œuvre de son programme de décentralisation en commençant par l'amélioration des services sociaux dans 7 des 15 comtés du Libéria. En 2016, le Ministère de l'intérieur a collaboré avec les ministères et organismes compétents en vue d'ouvrir sept centres de services de comté dans tout le pays. Ces centres proposent un éventail de services publics et juridiques, notamment la délivrance de certificats de naissance, de licences d'activité commerciale, de permis de conduire, ainsi que d'actes qui étaient jusqu'alors uniquement disponibles à Monrovia. Le Gouvernement s'est engagé à mettre en place des centres de services dans les 15 comtés du pays d'ici à janvier 2018.

**3. Appuyer le rôle en matière de coordination et de coopération joué par le Bureau pour la consolidation de la paix à Monrovia, afin de s'assurer que le Gouvernement élabore et met en œuvre des programmes de paix et de réconciliation**

46. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a fourni des locaux, ainsi que des services d'électricité, de sécurité et d'entretien au Bureau pour la consolidation de la paix à Monrovia. Depuis sa création en 2009, le Bureau reste largement tributaire, pour son fonctionnement, de l'aide de ses donateurs. Le Fonds pour la consolidation de la paix est le principal bailleur de fonds du Bureau. Le Gouvernement s'est engagé à prévoir, dans son budget pour l'exercice 2017/18, des fonds pour le fonctionnement du Bureau.

47. Pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de ses programmes de paix et de réconciliation, le Bureau pour la consolidation de la paix a appuyé l'établissement d'un rapport d'analyse des conflits à l'échelle nationale. Par l'intermédiaire du Ministère de l'intérieur, le Bureau a demandé aux administrations des comtés, avec l'appui des comités de paix des comtés, d'engager le dialogue sur le règlement des différends recensés dans chaque comté.

48. Le Bureau pour la consolidation de la paix coordonne les activités d'un groupe national d'alerte rapide, qui est composé de 34 institutions. Ce groupe est en voie de décentralisation au niveau des comtés et des districts et sera relié à trois centres d'intervention situés dans les centres régionaux pour la justice et la sécurité ainsi qu'à 160 coordonnateurs de l'alerte rapide qui seront chargés de recueillir et de transmettre des données. Ce dispositif sera relié au Centre national de coordination de l'intervention d'urgence créé par le Gouvernement en 2016 sous les auspices de la CEDEAO.

49. Les relations entre les 15 caucus législatifs des comtés et les administrations des comtés ont été tendues en raison de conflits entourant l'administration et la gestion des fonds de développement social et les fonds de développement des comtés. À la demande du Ministère de l'intérieur, le Bureau pour la consolidation de la paix a mené dans 13 des 15 comtés des dialogues sur la gestion des conflits et la promotion du travail d'équipe dans le cadre d'ateliers organisés avec les caucus législatifs et les administrations des comtés. Les relations entre les deux parties se sont améliorées par suite de cette intervention.

**4. Renforcer la capacité qu'ont les principales institutions de promouvoir le dialogue national sur la paix et la réconciliation, comme l'a recommandé la Commission vérité et réconciliation dans son rapport, et privilégier les interventions visant à autonomiser les jeunes et les femmes**

50. La promotion de la réconciliation nationale a connu quelques retards au démarrage. Après avoir été bloquée, la mise en œuvre de l'initiative de la « case à palabres » a finalement commencé avec la tenue de deux audiences dans les comtés de Lofa et de Grand Gedeh. Les comités de paix des comtés, qui constituent le mécanisme de gestion des conflits au niveau local, sont désormais opérationnels, 15 comités ayant été créés au niveau des comtés et une présence ayant été mise en place dans trois districts. Il faudra des fonds supplémentaires pour étendre la décentralisation à tous les districts.

51. Par l'intermédiaire du Bureau pour la consolidation de la paix, le Ministère de l'intérieur a formé à la consolidation de la paix et à l'atténuation des conflits 90 jeunes volontaires nationaux provenant de 90 localités. Ces jeunes volontaires ont ensuite transmis leurs connaissances dans le cadre d'un programme de mentorat à 900 membres de comités locaux de la paix dans 90 localités. Les membres de ces comités jouent un rôle d'ambassadeurs de la paix au niveau local en aidant à régler les conflits de faible envergure.

52. Par ses projets à effet rapide, la MINUL a contribué à soutenir l'action que mène l'Ambassadeur de la paix, William Tolbert III, notamment les consultations que ce dernier a tenues en juin 2016 avec des personnalités éminentes sur les priorités en matière de consolidation de la paix et sur les facteurs potentiels de troubles sociaux, en prévision des élections de 2017. Le 11 mai 2016, l'Ambassadeur de la paix a organisé des cérémonies en mémoire des victimes du conflit civil. Ces manifestations, auxquelles ont pris part de jeunes chrétiens et musulmans, privilégiaient la participation des jeunes. Le Gouvernement a versé 175 000 dollars au Bureau de l'Ambassadeur de la paix pour soutenir l'exécution de son mandat.

**5. Revoir et mettre en œuvre le plan d'information et de communication sur la consolidation de la paix et la réconciliation, afin de s'assurer le soutien massif de la population ainsi que sa participation aux programmes de consolidation de la paix et de réconciliation**

53. Un projet de stratégie de communication a été élaboré en vue de favoriser le dialogue et la participation du public aux initiatives de réconciliation nationale et de consolidation de la paix. Avec le soutien financier d'un projet à effet rapide de la MINUL, 50 réunions publiques et 15 dialogues ont pu être organisés dans tout le pays sur le contenu de la Stratégie d'apaisement, en vue de favoriser l'appropriation des projets relevant de la Stratégie et d'en accroître la viabilité.

**6. Aider, au moyen d'activités ciblées comme les initiatives visant à renforcer la cohésion sociale, les organisations de la société civile, notamment les organisations communautaires, et plus particulièrement les associations locales de femmes et de jeunes, à participer à la planification et à la mise en œuvre de différents programmes de réconciliation et de consolidation de la paix dans tout le pays**

54. Le Ministère de la jeunesse et des sports et le Ministère de l'intérieur ont collaboré avec un certain nombre d'associations locales en vue de promouvoir la cohésion sociale chez les jeunes et les femmes. Ainsi, le Ministère de l'intérieur a accordé des petites subventions à 14 organisations (dont deux associations de

femmes et deux associations de jeunes) pour promouvoir la cohésion sociale, la réconciliation et la consolidation de la paix dans tout le pays.

55. Avec le concours du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 900 jeunes issus de 90 localités, par l'intermédiaire des comités de paix locaux, ont mis en œuvre dans six comtés des activités de réconciliation sociale visant à améliorer les interactions sociales, à réduire les tensions interethniques et religieuses et à promouvoir le développement de la collectivité.

56. Par l'entremise de son programme en faveur de la cohésion sociale, le Ministère de la jeunesse et des sports a aidé les jeunes à se former à la consolidation de la paix. Le Ministère a organisé des forums consacrés à des questions telles que les violences domestiques et le mariage précoce des jeunes filles. Dans le cadre des mesures visant à repérer, encourager et promouvoir les talents chez les jeunes lycéens, le Ministère a organisé des débats et des jeux-concours.

57. Compte tenu du manque de personnel qualifié dans les comtés, le Programme de service national des jeunes a formé, recruté et déployés des jeunes diplômés des universités dans tout le pays pendant un an afin qu'ils apportent un soutien au personnel enseignant et administratif des écoles, au personnel des administrations locales, aux agriculteurs et au personnel infirmier.

58. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et ses partenaires ont appuyé la mise en place et le renforcement dans tout le pays de 27 huttes de la paix, espaces où les femmes se rassemblent pour assurer la médiation des conflits locaux, surveiller les services de justice et de sécurité et participer à la vie politique et à la consolidation de la paix au niveau local.

## **D. Promouvoir la tenue d'élections pacifiques et ouvertes à tous en 2017**

### **1. Établir un budget électoral fondé sur une évaluation réaliste des moyens financiers et opérationnels dont dispose le Libéria pour assurer le bon déroulement des élections**

59. Un budget électoral fondé sur une évaluation réaliste des moyens financiers et opérationnels dont dispose le Libéria pour assurer le bon déroulement des élections de 2017 a été établi. Le Gouvernement a engagé 20 millions de dollars à ce titre sur les 42 millions de dollars nécessaires pour l'exercice 2016/17. En dépit du soutien de partenaires internationaux, le financement des élections demeure problématique.

### **2. Prendre des mesures pour accroître la représentation des femmes au sein des institutions élues**

60. En septembre 2016, la Chambre des représentants et le Sénat ont adopté la loi sur l'égalité de représentation et de participation (*Equal Representation and Participation Act*), qui prévoit sept sièges réservés à la Chambre des représentants : cinq pour les femmes, un pour les jeunes et un pour les personnes handicapées. Actuellement, le parlement et les administrations locales libériens ne comptent respectivement que 12 % et 6 % de femmes.

61. Afin d'améliorer encore davantage la représentation des femmes dans les institutions électives, des formations aux fonctions de direction ont été organisées à leur intention, avec le concours de la Commission électorale nationale et de l'Agence des États-Unis pour le développement international. Plus de 75 femmes ont participé à ces formations.

**3. Lancer une vaste campagne d'éducation civique et de sensibilisation des électeurs permettant d'établir un lien entre les thèmes de la participation démocratique et de l'inclusion, et des questions plus générales telles que la réconciliation, l'état de droit et la sécurité, dans le contexte d'ensemble de la consolidation de la paix**

62. La Commission électorale nationale a mené plusieurs campagnes de sensibilisation des électeurs dans tout le pays, encourageant les citoyens pouvant voter, et tout particulièrement les femmes, à s'inscrire sur les listes électorales. Plus de deux millions de Libériens se sont inscrits. Organisée par la Commission électorale nationale, avec l'appui technique du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'International Foundation for Electoral Systems, l'inscription des électeurs a débuté le 1<sup>er</sup> février et devait s'achever le 7 mars, mais elle a été prolongée d'une semaine, soit jusqu'au 14 mars. Les formulaires de reconnaissance optique de marques remis par les centres d'inscription sur les listes électorales sont en cours de traitement par la Commission électorale nationale. Ce traitement de plus de deux millions de formulaires progresse très lentement en raison de leur incompatibilité avec le lecteur.

**4. Instituer une série de mécanismes de concertation permettant aux entités des forces de sécurité chargées de veiller au bon déroulement des élections de 2017 de dialoguer avec la population locale, l'accent étant mis sur la participation des jeunes, femmes et hommes**

63. Grâce au soutien budgétaire du Gouvernement et en partenariat avec les organisations de la société civile, le Ministère de la justice et la Police nationale libérienne ont mis en place des mécanismes de concertation permettant aux entités des forces de sécurité chargées de veiller au bon déroulement des élections de 2017 de dialoguer avec la population locale. Des mécanismes de concertation ont par ailleurs été créés conjointement avec les partis politiques afin de répondre aux questions et de résoudre les problèmes relatifs aux élections avant, pendant et après le scrutin.

64. En collaboration avec la Commission électorale nationale et le Comité de coordination des élections, le Bureau pour la consolidation de la paix a organisé des formations portant sur la gestion des litiges électoraux et sur l'atténuation des conflits, à l'intention de 35 organisations locales réparties sur cinq comtés libériens. Parmi les participants à ces formations figuraient des éducateurs civiques et des observateurs chargés de contrôler les opérations d'inscription sur les listes électorales. Ces activités se poursuivront en partenariat avec l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes. Dans le souci également de favoriser l'organisation d'élections pacifiques et inclusives, et de concert avec l'organisation de jeunes appelée Young Ambassadors for Peace, le Bureau pour la consolidation de la paix encourage la participation des mouvements de jeunes des 22 partis politiques en organisant, à partir du mois d'avril, des échanges sur les litiges électoraux ainsi que des tournois de réconciliation dans 73 circonscriptions électorales des 15 comtés.

**5. Veiller à ce que les services chargés d'assurer la sécurité des élections bénéficient d'une formation et d'une préparation adaptées et à ce que les fonds nécessaires soient reçus en temps voulu, et encourager l'élaboration d'un code de conduite à l'intention des candidats à la présidentielle**

65. Le Comité consultatif interpartis a tenu une réunion de travail de trois jours afin d'élaborer un code de conduite pour favoriser la tenue d'élections libres, régulières et transparentes en 2017.

66. Avant les élections de 2017, la Police nationale libérienne prévoit de former 600 policiers supplémentaires pour accroître la présence policière dans les zones précédemment occupées par le personnel de la MINUL. La Police nationale libérienne a également renforcé le dialogue avec les communautés locales dans un objectif de prévention des conflits.

67. Dans son budget pour l'exercice 2016/17, le Gouvernement a alloué 2 millions de dollars au financement des dépenses de sécurité liées aux élections. Le montant total des dépenses de sécurité que la Police nationale libérienne prévoit au cours de la période précédant le scrutin et pendant la transition électorale est de 4,6 millions de dollars.

## **E. Droits de l'homme**

### **1. Mettre en œuvre le Plan d'action national du Libéria pour les droits de l'homme ainsi que les recommandations figurant dans le rapport issu de l'examen périodique universel du Libéria (A/HRC/30/4)**

68. Plusieurs mesures ont été prises pour mettre en œuvre le Plan d'action national pour les droits de l'homme. Un comité directeur national a été formé et est en activité. Dans les comtés du Maryland, de Grand Gedeh, de Gbarpolu et de Montserrado, des ateliers consultatifs régionaux ont été organisés en vue de présenter le Plan d'action aux citoyens et de collaborer avec les autorités locales, les organisations de la société civile et d'autres acteurs.

69. Le secrétariat du Plan d'action national pour les droits de l'homme a désigné des coordonnateurs au sein des ministères et organismes publics, appelés « agents du changement » dans le cadre du plan. Ces coordonnateurs seront formés au suivi de la mise en œuvre du Plan national d'action au sein de leurs ministères ou organismes respectifs ainsi qu'à l'établissement de rapports à ce sujet. L'examen à mi-parcours du Plan d'action aura lieu en juin 2017.

70. Conformément aux engagements pris par le Libéria dans le Plan d'action de s'acquitter de ses obligations conventionnelles internationales en matière de présentation de rapports, le Gouvernement a soumis, en 2016, le document de base commun ainsi que son premier rapport au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et achève actuellement son premier rapport au titre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

71. Le manque de ressources a ralenti la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de septembre 2015 sur l'examen périodique universel, qui prévoyait l'application d'au moins 50 % des recommandations au cours de la période considérée. Le Plan d'action reprend certaines recommandations figurant dans le rapport. La création d'un comité interministériel est attendue, début 2018, afin de coordonner la mise en œuvre intégrale des recommandations acceptées par le Libéria et de préparer la présentation du rapport intermédiaire en 2020.

### **2. Donner à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme les moyens de s'acquitter de son mandat, conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris)**

72. Les capacités de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme ont été considérablement renforcées, notamment par la création en son sein de cinq départements. Ont été recrutés le directeur exécutif, trois directeurs, des agents chargés des achats, des observateurs des droits de l'homme, des assistants techniques et du personnel d'appui. La Commission compte désormais

23 observateurs des droits de l'homme déployés dans le pays et prévoit de créer des bureaux régionaux et de comté ainsi que de recruter et déployer 20 observateurs supplémentaires.

73. La Commission a effectué un voyage d'étude à Genève afin de s'informer sur les différents mécanismes et systèmes internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme, notamment les organes conventionnels, les procédures spéciales et l'examen périodique universel. La visite d'étude au secrétariat du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève a ouvert la voie à l'accréditation de la Commission auprès de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme en mars 2017 à Genève, ce qui témoigne de la conformité de la Commission avec les Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris) adoptés en décembre 1993. La Commission a également effectué des visites d'étude à la Commission kényane des droits de l'homme, au Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme à Nairobi et à la Commission des droits de l'homme de Sierra Leone. Ces visites ont permis le rétablissement des liens avec un organe régional, le partage des expériences transfrontalières en matière de droits de l'homme et de justice transitionnelle et l'établissement de partenariats stratégiques avec d'autres institutions nationales des droits de l'homme. La Commission a élaboré son Plan stratégique quinquennal pour la période 2016-2021.

74. En 2016, la Commission a publié son rapport annuel 2015 sur la situation des droits de l'homme dans le pays. En janvier 2016, elle a rendu public un rapport thématique sur la situation des prisons et des détenus au Libéria. La Commission a mis en place une procédure de traitement des plaintes et en a reçu plus de 40 en 2016.

### **III. Engagements souscrits par la Commission de consolidation de la paix**

#### **1. Susciter un intérêt durable en faveur du Libéria et s'employer à obtenir de la communauté internationale qu'elle apporte son appui à la consolidation de la paix, en mettant en relief les progrès accomplis à ce titre, mais aussi les défis, les risques et les possibilités qui y sont associés**

75. Dans une déclaration faite au Conseil de sécurité le 17 mars 2016, le Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix a évoqué les priorités actuelles en matière de consolidation de la paix au Libéria et la question du transfert des responsabilités dans le domaine de la sécurité. Le 2 mai 2016, il a organisé une réunion d'ambassadeurs en formation Libéria pour le lancement de la version révisée de la déclaration d'engagements réciproques, qui énonce les priorités en matière de consolidation de la paix dans le cadre de la transition actuellement à l'œuvre au Libéria. En juin, le Président a rejoint la mission de la Commission de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest (Guinée, Libéria, Sénégal et Sierra Leone) pour examiner les enjeux et perspectives sous-régionaux de la consolidation de la paix dans la région, qui se relève de l'épidémie d'Ébola. Au cours de la visite, les échanges ont porté sur les priorités définies dans la déclaration d'engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria, notamment le développement du secteur de la sécurité, l'état de droit, la réconciliation nationale et l'organisation d'élections pacifiques en 2017. Lors de ces discussions, d'autres priorités en matière de consolidation de la paix ont été recensées, notamment la promotion de la bonne gouvernance, le renforcement des capacités des jeunes, la création d'emplois, l'amélioration du système éducatif, la rationalisation du système de santé et la réalisation de l'égalité de traitement des

groupes ethniques et religieux. Certains participants se sont déclarés préoccupés par la réduction imminente des effectifs de la MINUL et par l'approche des élections législatives prévues l'année suivante.

76. Le 25 août 2016, le Président a de nouveau fait le point devant le Conseil de sécurité sur les évolutions intervenues dans le domaine de la consolidation de la paix dans le pays. Le 9 novembre 2016, il a organisé une réunion d'ambassadeurs en formation Libéria, au cours de laquelle il a lui-même rendu compte du voyage effectué en octobre et du forum multipartite tenu au Libéria, des responsables de la Banque mondiale ont fait un exposé sur les problèmes socioéconomiques actuels du pays, et les hauts dirigeants de la MINUL ont fait le point sur la planification de la transition. En décembre 2016, le Président a rencontré les membres du Conseil, officiellement et officieusement, en amont des délibérations sur l'avenir de la présence d'une force de maintien de la paix des Nations Unies au Libéria.

## **2. Mobiliser les ressources nécessaires au financement des objectifs prioritaires en matière de consolidation de la paix qui sont recensés dans la déclaration sur des engagements réciproques**

77. La déclaration d'engagements réciproques a servi de cadre au plan de consolidation de la paix demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2333 (2016). La formation Libéria devait se réunir en avril afin d'informer la Commission de consolidation de la paix des priorités définies dans le plan et de demander qu'un appui supplémentaire soit fourni pour répondre aux besoins et aux priorités en matière de consolidation de la paix. Au cours de la période considérée, le Président s'est employé à renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, afin d'améliorer la prévisibilité financière et de faire en sorte que ces institutions apportent un soutien à long terme au Libéria. À cette fin, l'ONU et la Banque mondiale mèneront ensemble un examen des dépenses publiques en 2017 et au début de 2018.

78. L'année 2016 a marqué la fin de tous les projets lancés grâce aux 30 millions de dollars investis par le Fonds pour la consolidation de la paix au Libéria depuis 2011, dans un programme en deux étapes. Avec le soutien du Fonds, trois pôles de justice et de sécurité ont été mis en place pour faciliter la décentralisation des services judiciaires. Au niveau des comtés, les comités de paix jouent désormais un rôle clef dans la médiation de divers conflits locaux, et le Programme Case à palabres, qui vise à favoriser le dialogue et l'apaisement des souffrances provoquées par les violations commises en temps de guerre, avance pas à pas. Au niveau local, les huttes de la paix offrent aux femmes la possibilité de participer activement à toutes les étapes de la consolidation de la paix et contribuent à lutter contre la violence domestique. Le projet transfrontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, dont l'objectif est d'accroître la coopération et la confiance entre les populations frontalières des deux pays, a été lancé.

79. Pour l'avenir, le Fonds pour la consolidation de la paix s'est dit prêt à compléter les investissements consentis par le Gouvernement dans les domaines prioritaires de la transition, comme indiqué dans la déclaration d'engagements réciproques et dans le plan de consolidation de la paix. Le Fonds travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement et les responsables de l'ONU afin de déterminer les priorités d'investissement pour 2017-2019.

## **3. S'employer à obtenir de la communauté internationale qu'elle prête une attention et un appui durables aux élections de 2017**

80. Le 20 octobre 2016, le Président a coorganisé avec le Gouvernement libérien un forum multipartite dont l'un des principaux enjeux était la question des élections.



L'un des ateliers de préparation du forum était entièrement consacré aux préparatifs des élections de 2017. Dans le cadre de sa visite en Afrique de l'Ouest, la Commission de consolidation de la paix s'est également réunie avec la Commission électorale nationale du Libéria. Des débats sur les préparatifs des élections de 2017 et un exposé de la Commission électorale nationale étaient inscrits à l'ordre du jour des réunions d'experts et d'ambassadeurs que la formation Libéria devait tenir en avril 2017. La prochaine visite au Libéria du Président sera aussi largement axée sur les élections et sur les modalités du soutien que la Commission de consolidation de la paix pourrait y apporter.

**4. Continuer de jouer un rôle d'accompagnement politique en vue de susciter un intérêt durable pour les problèmes liés à la consolidation de la paix qui se posent dans le contexte de la transition en matière de sécurité en cours au Libéria**

81. Dans le cadre de la transition en cours au Libéria, le Président s'emploie, de concert avec des partenaires onusiens et libériens, à susciter un intérêt durable pour les besoins à long terme du pays tout au long de la transition, pendant le retrait de la MINUL et au-delà. Parallèlement aux réunions de la Commission de consolidation de la paix en formation Libéria, aux visites de pays, aux réunions et aux manifestations associant les parties prenantes libériennes, la formation Libéria a suivi l'élaboration du plan de consolidation de la paix demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2333 (2016) et y a contribué. Ce plan définit le rôle du système des Nations Unies et des autres partenaires compétents, notamment les acteurs multilatéraux et bilatéraux, à l'appui de la transition au Libéria.

**5. Encourager les partenaires, notamment la société civile, à participer largement aux activités de la Commission de consolidation de la paix par l'intermédiaire desquelles il est possible de mobiliser un appui en faveur du Libéria**

82. Le 20 octobre 2016, le Président a coorganisé avec le Gouvernement libérien un forum multipartite à Monrovia, qui a réuni plus de 100 parties prenantes libériennes, notamment des représentants du Gouvernement, des partis politiques, de la société civile (dont des organisations de femmes et de jeunes) et de l'ONU ainsi que d'autres représentants de la communauté internationale. Pendant ses visites de pays, il a également poursuivi ses contacts avec la société civile et invité ses représentants à prendre la parole lors de réunions en formation Libéria.

**6. Plaider en faveur de la participation sur un pied d'égalité des femmes, des jeunes et des personnes handicapées à tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle et montrer que c'est là une condition indispensable à l'avènement d'une société équitable et ouverte à tous**

83. Le Président a continué de promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes au Libéria dans ses déclarations au Conseil de sécurité et lors de réunions tenues avec un large éventail de parties prenantes libériennes, ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de la Commission de consolidation de la paix en faveur de l'égalité des sexes (2016).

84. Un projet du Fonds pour la consolidation de la paix visant à renforcer la participation des femmes dans la résolution des conflits liés à la gestion des ressources naturelles, mis en œuvre par Educare, première organisation non gouvernementale nationale à bénéficier d'un financement direct du Fonds, a été approuvé en 2016. Ce projet s'appuie sur l'initiative des huttes de la paix en faveur des femmes, soutenue par le Fonds et d'autres partenaires jusqu'à la fin de 2016. À l'heure actuelle, le Fonds mène à bien l'approbation d'un projet ayant pour objet

d'accroître la participation des jeunes hommes et femmes aux élections de 2017. À l'avenir, il privilégiera les investissements consacrés à l'autonomisation des femmes et à la participation des jeunes aux efforts de consolidation de la paix.

**7. Œuvrer avec certains acteurs régionaux, en particulier l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano, afin de tirer parti de leur action pour instaurer une paix durable au Libéria**

85. En octobre 2016, le Président a pris part à la mission que la Commission de consolidation de la paix a effectuée au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba. Cette mission s'inscrivait dans le cadre de l'action actuellement menée par la Commission pour renforcer les synergies et les complémentarités entre les activités de l'ONU et celles du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les échanges ont mis l'accent sur le fait que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons se renforçaient mutuellement et constituaient des dispositifs cohérents permettant de resserrer la coopération. La nécessité de prévenir les conflits et de traiter leurs causes profondes a également été reconnue.

86. En juin 2016, lors du voyage du Président en Afrique de l'Ouest, des débats sous-régionaux ont été organisés au secrétariat de l'Union du fleuve Mano, situé à Freetown. Les débats, qui ont mis en relief l'importance du rôle que jouent les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix en Afrique, se sont concentrés sur les aspects politiques, socioéconomiques et transfrontaliers des priorités en matière de consolidation de la paix. Il a également été convenu que la Commission de consolidation de la paix et les organisations sous-régionales telles que l'Union du fleuve Mano devaient continuer de mettre l'accent sur ces domaines d'action prioritaires, en vue de placer les stratégies nationales et infranationales au premier plan et de consolider leurs relations. En outre, des débats ont été organisés avec des représentants du Sénégal et du Libéria, qui a succédé à ce pays à la présidence de la CEDEAO. Les échanges ont porté sur la montée des menaces transfrontières et transnationales pesant sur la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment le terrorisme, la radicalisation et l'extrémisme violent, ainsi que la criminalité transnationale. Les participants ont souligné qu'il importait de mener une action multidimensionnelle, ne se limitant pas aux opérations militaires et aux mesures de sécurité mais visant également à s'attaquer aux causes profondes des conflits dans les régions touchées, en particulier dans les zones frontalières.

87. Le 7 septembre 2016, la Commission de consolidation de la paix a organisé avec l'Union du fleuve Mano une réunion consacrée aux perspectives de consolidation de la paix dans la région, y compris au Libéria et dans les pays voisins, dans le contexte du relèvement après l'épidémie d'Ebola. Le 17 novembre 2016, elle a tenu une réunion sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine au Siège de l'Organisation à New York, au cours de laquelle ont été abordés les problèmes régionaux et transfrontières qui touchent le Libéria.

**8. Donner au Gouvernement et au peuple libériens des conseils sur les enseignements tirés de l'expérience acquise ailleurs qu'au Libéria, dans des situations analogues, tout en usant de son influence politique pour aider à assurer le succès des initiatives qui reproduisent ces types d'expérience**

88. À l'automne 2016, la Commission de consolidation de la paix a tenu plusieurs réunions sur les bonnes pratiques en matière de consolidation de la paix. Le 7 octobre 2016, elle a organisé une réunion d'experts sur le thème « Le défi de la

pérennisation de la paix : les enseignements des transitions précédentes ». L'objectif de cette réunion était d'engager un débat au sein de la Commission sur les leçons à tirer des expériences menées dans des pays en transition en matière de consolidation de la paix, notamment les premières initiatives conduites par la Commission au Burundi et en Sierra Leone, ainsi qu'au Timor-Leste, qui seraient utiles à l'ONU dans le cadre de l'action qu'elle mène dans des pays comme le Libéria.

89. Le plan de consolidation de la paix au Libéria a été établi à partir des enseignements tirés de plans conçus dans d'autres contextes, tels que le plan national de relèvement et de consolidation de la paix et l'évaluation des besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix en République centrafricaine.

**9. Préalablement aux délibérations du Conseil de sécurité sur le mandat futur de la présence de l'ONU au Libéria, organiser un forum multipartite sur le Libéria qui examinera les priorités en matière de consolidation de la paix et formulera, à l'issue de cet examen, des conseils succincts et ciblés à l'intention du Conseil de sécurité, si ce dernier le demande**

90. En coopération avec le Gouvernement libérien, le Président a coorganisé un forum multipartite à Monrovia le 20 octobre 2016. Y ont participé plus de 100 parties prenantes libériennes, dont des représentants des différents pouvoirs publics [exécutif (ministères, organismes commissions), législatif et judiciaire], des partis politiques, de la société civile (notamment des organisations de femmes et de jeunes) et de l'ONU ainsi que d'autres membres de la communauté internationale. Le débats du forum ont porté sur les deux thèmes suivants : « Comment s'attaquer aux causes profondes de conflit pendant et après la période de transition? » et « Quelle forme devrait prendre l'appui à la consolidation de la paix au Libéria après le retrait de la MINUL? ». Ces questions ont été choisies pour compléter l'examen stratégique de la MINUL mené au début de 2016. Les principaux domaines dans lesquels il convient de redoubler d'efforts pour garantir une paix durable au Libéria sont notamment le renforcement des capacités et de la responsabilité des institutions, la consolidation de l'identité nationale, la prévention des conflits et la conduite d'initiatives porteuses de changement dans la perspective de l'organisation d'élections pacifiques en 2017, la participation des jeunes et des femmes aux processus de paix et à la planification des politiques, l'accès aux moyens de subsistance et aux services sociaux, les relations État-citoyens et les droits de l'homme aux fins de l'amélioration du développement socioéconomique.

91. En septembre 2016, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a participé à l'examen stratégique piloté par le Département des opérations de maintien de la paix, pour formuler des recommandations concernant le retrait éventuel de la MINUL et le passage à une présence des Nations Unies, afin de faire en sorte que les principales priorités en matière de consolidation de la paix au Libéria soient évaluées et prises en compte.

**10. Aider à appuyer les efforts de consolidation de la paix déployés par le Libéria, en œuvrant au respect des engagements susmentionnés, en étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, la MINUL, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux dont des institutions financières internationales; en encourageant l'ONU et d'autres parties concernées à coordonner efficacement l'appui qu'elles fournissent à la mise en œuvre des stratégies nationales et en multipliant les contacts avec d'autres parties prenantes internationales**

92. Depuis l'adoption de la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix a œuvré, de concert avec l'ONU et d'autres

parties concernées, à l'élaboration d'un plan de consolidation de la paix, afin de définir le rôle du système des Nations Unies et des autres partenaires compétents, notamment les acteurs multilatéraux et bilatéraux, à l'appui de la transition au Libéria.

93. À Monrovia, le Bureau pour la consolidation de la paix, qui a bénéficié de l'aide financière du Fonds pour la consolidation de la paix, a été chargé de coordonner les activités des divers ministères et départements du Gouvernement libérien dans le cadre de l'élaboration du plan de consolidation de la paix. Le 26 janvier 2017, la Commission de consolidation de la paix a organisé une réunion d'experts en formation Libéria afin d'engager un débat avec des représentants de la MINUL et du Gouvernement libérien. Parmi les principales questions abordées à cette réunion figurait la nécessité de consulter la société civile, les acteurs politiques, l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs, et de fonder le plan sur les mécanismes existants en matière de consolidation de la paix tels que le Programme pour la transformation et la déclaration d'engagements réciproques adoptée par le Gouvernement libérien et la Commission.

94. À l'issue de cette réunion, une mission conjointe comprenant d'importants partenaires multilatéraux que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a chargés de la vice-présidence du groupe consultatif de haut niveau, a été dépêchée à Monrovia début février pour collaborer avec le Gouvernement libérien et la MINUL pendant le premier cycle de consultations nationales. Après d'autres réunions avec la formation Libéria, une compilation des avis de la Commission de consolidation de la paix a été envoyée à Monrovia. Le second et dernier projet de texte a été distribué aux membres de la formation le 10 mars 2017. Le 20 mars 2017, le plan de consolidation de la paix a été envoyé au Secrétaire général, qui l'a présenté au Conseil de sécurité le 4 avril. Le plan prévoit que la Commission assurera un rôle de surveillance, en collaboration avec le Gouvernement libérien, le système des Nations Unies, les acteurs bilatéraux et multilatéraux, les organisations régionales et des représentants de la société civile libérienne.

#### **IV. Conclusion**

95. En 2016 et au premier trimestre de 2017, le Gouvernement libérien et la Commission de consolidation de la paix ont accompli des progrès notables dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'actuelle déclaration d'engagements réciproques. Fait important de la période considérée, la MINUL a rétrocédé au Gouvernement libérien les responsabilités qu'elle exerçait en matière de sécurité le 30 juin 2016.

96. Des changements structurels sont intervenus dans les domaines de la sécurité, de l'état de droit et des droits de l'homme. En particulier, des lois attendues de longue date ont été adoptées et un appui technique a été apporté à des institutions, notamment la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Il faudra consolider ces efforts dans l'année à venir.

97. Nombre des engagements pris au titre de l'actuelle déclaration d'engagements réciproques n'ont pas encore été mis en œuvre, en particulier dans le domaine de la réconciliation nationale. La raison en tient essentiellement à l'insuffisance des ressources et des capacités, aussi faudra-t-il mener une action concertée pour surmonter ces difficultés au cours de la période à venir, notamment en veillant à ce que les procédures mises en place à l'appui des engagements se traduisent par des résultats notables et influent sur la pérennisation de la paix. Des facteurs politiques, en particulier à l'approche des élections de 2017, ont par ailleurs considérablement

entravé les progrès accomplis dans le cadre de la déclaration d'engagements réciproques.

98. L'examen de la première phase du nouveau plan de consolidation de la paix au Libéria, préalable au départ de la MINUL, englobera également l'examen final de l'actuelle déclaration d'engagements réciproques et l'étude de différentes options permettant de garantir l'exécution de la deuxième phase du plan avec un cadre de responsabilité mutuelle. Il s'agira, pour la Commission de consolidation de la paix, d'une occasion importante de soutenir le plan comme cadre de responsabilité mutuelle et de suivi commun entre l'ONU et le Gouvernement libérien.

---